

PIAS SIS Année : 2023

(Partage d'informations accident en service rédigé par un SIS sur la base de son analyse interne)

ACCIDENT DE CIRCULATION D'UN VSAV

Mots clefs : Accident de circulation - sur-accident - VSAV - carrefour

Rappel sommaire des faits

Date de l'accident : XX/04/2022

Heure : 15h10

- Contexte :

Accident survenu : de jour

Météo : sec / ensoleillé

- Circonstances :

Trajet opérationnel du CIS vers le lieu d'intervention

Résumé des faits :

Vers 15h05, le CTA-CODIS déclenche un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) afin d'assurer une mission de secours pour un malaise avec risque infectieux le long d'une route départementale. Environ 500 mètres après son départ, au passage d'un « stop », alors que le conducteur s'engage à vitesse lente sur la départementale avec les avertisseurs lumineux et sonores activés, un utilitaire blanc venant de sa gauche percute le véhicule des secours qui se retrouve couché sur le flanc droit. Un instant après, un autre véhicule vient percuter le VSAV par l'arrière.

Illustrations



Conséquences

Bilan humain

Interne au service :

Le chef d'agrès est évacué médicalisé avec deux plaies à la tête. Il ressort de l'hôpital le soir même avec 24 points de suture (10 au niveau frontal et 14 sur le haut du crâne) et un arrêt de travail de 10 jours. Le reste de l'équipage est légèrement blessé et choqué.

Extérieur au service :

Les conducteurs des véhicules tiers sont évacués vers le centre hospitalier en urgence relative (transports non médicalisés).

Bilan matériel

Interne au service :

Un VSAV classé « épave » 6 mois après sa première utilisation (prix d'achat estimé environ 85 000 €). Le matériel présent dans la cellule est détérioré.

Extérieur au service :

L'utilitaire est fortement endommagé et le second véhicule tiers légèrement détérioré.

Analyse		
<p>Fait générateur le plus probable: Lors du franchissement d'un « stop », le conducteur du VSAV n'a pas effectué de contrôle suffisant ce qui ne lui a pas permis de voir un véhicule tiers qui arrivait avec une vitesse inadaptée à la situation.</p>		
Facteurs	Aggravants ou défavorables	Atténuants ou favorables
Humains	<ul style="list-style-type: none"> - Non port de la ceinture de sécurité pour le chef d'agrès et l'équipier. - Le conducteur n'a pas recontrôlé à gauche avant de s'engager. - Le VSAV effectuait un virage vers la gauche au moment de l'impact (déport du centre de gravité). 	<ul style="list-style-type: none"> - Les 3 SP sont installés dans l'habitacle, à l'avant du VSAV. - Port de la ceinture de sécurité pour le conducteur. - Passage du stop à faible vitesse.
Organisationnels	<ul style="list-style-type: none"> - L'équipier et le chef d'agrès étaient en train de terminer de s'équiper de la tenue de protection contre les risques infectieux pendant que le VSAV roulait. - Présence de matériels mobiles dans la cabine (classeurs, boîtes de gants, etc.) . 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge rapide par les secours. - Activation des signaux sonores (2 tons) et lumineux (gyrophare) lors du franchissement du carrefour .
Techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Système de rangement et d'attache du matériel opérationnel dans la cellule arrière non optimisé (équipements projetés lors du choc: sacs « prompt secours », kit section de membre, bouteille d'oxygène de 5 l). - Alarme sonore de ceinture non attachée uniquement existante pour le siège conducteur. - Haut centre de gravité du véhicule. 	<ul style="list-style-type: none"> - Véhicule récent (6 mois). - Alarme sonore de non port de ceinture de sécurité présent pour le conducteur.
Environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> - Carrefour connu comme accidentogène pour sa mauvaise visibilité (faux-plat, virage et butte) et son engagement sur une route départementale (vitesse maximale autorisée 90 km/h). 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu de circulation routière du fait de l'horaire.
Réactions immédiates		
<ul style="list-style-type: none"> - Déclenchement d'un autre dispositif de secours sur l'intervention SUAP pour palier l'indisponibilité du VSAV accidenté. - Présence rapide du chef CIS sur le lieu de l'accident. - Déclenchement d'un dispositif de secours sur l'accident de circulation impactant le VSAV. - Prise en charge de l'équipage par un psychologue du SIS. - Diffusion d'une fiche alerte accident rappelant les consignes de prudence lors des départs en intervention. 		
Mesures de prévention		
<p>Mettre à jour le plan de prévention des risques routiers permettant de rappeler les enjeux, de redéfinir les objectifs et d'ajouter des items aux pistes de prévention déjà en œuvre.</p> <p>Rappeler l'obligation d'attacher les ceintures de sécurité lorsque le véhicule en est équipé ainsi que les règles élémentaires de prudence et d'adaptation de la conduite aux enjeux opérationnels.</p> <p>Etudier l'opportunité d'améliorer le système d'accroche et de rangement du matériel dans la cellule arrière.</p>		